

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL

FCP géré par DOM FINANCE

ISIN: FRO010925933

## Informations clés pour l'investisseur

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification AMF du FCP :** Actions internationales

**Objectif de gestion et politique d'investissement :**

Le fonds « Sélection Action Rendement International », de classification « actions internationales », a pour objectif de participer à la performance des marchés actions internationaux au travers d'une sélection de valeurs à fort rendement (en dividendes).

Le fonds n'a aucun indicateur de référence.

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions internationales de sociétés de toutes tailles, principalement cotés sur les places d'Europe, d'Asie et d'Amérique (en particulier Amérique du nord).

Le fonds recherche un rendement de ses actifs supérieur au rendement moyen du marché d'actions internationales. Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions de sociétés internationales de toute taille avec en permanence un investissement minimum de 60 % de son actif net et au maximum 50% de l'actif net investi dans des actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros.

Les 40 % restants pourront être investis en titres de créances négociables (TCN), (dont maximum 10% de l'actif net en titres spéculatifs) ou en autres titres du marché monétaire.

L'exposition globale du portefeuille sur les marchés actions des pays émergents pourra atteindre 25% maximum de l'actif net du fonds.

La sélection des titres suit une démarche de sélection, valeur par valeur, dite de « stock picking ».

Les titres sélectionnés pour le portefeuille doivent répondre à un critère de rendement élevé (rapport dividende/cours) d'une part, et à un critère de sous valorisation par le marché, d'autre part. Cette philosophie de l'investissement est appelée approche « value » car elle se focalise sur les anomalies de valorisation des titres par le marché. Les titres sont considérés comme décotés lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse.

La volatilité des marchés et la plus ou moins grande aversion au risque des investisseurs entraîne des situations ponctuelles de sur-évaluation ou de sous-évaluation des titres cotés. Dans le cadre de la gestion du

fonds, le gérant s'attache à détecter les anomalies de sous évaluation et à déterminer le potentiel de réévaluation à court et à moyen terme des titres sélectionnés.

Par ailleurs, la recherche de performance peut entraîner des investissements sur des marchés étroits donc peu liquides (des valeurs de faibles et moyennes capitalisations au faible flottant ainsi que celles traitées sur les places boursières des pays émergents).

Le fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA monétaires.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'euro

Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture du risque actions ou de surexposition du portefeuille (notamment par l'utilisation d'achats ou de ventes de contrat de future sur indice action, l'achat d'option d'achat et l'achat d'option de vente sur action (sur Euronext MONEP)).

L'engagement du fonds issu de la surexposition est limité à 120% maximum de son actif net et est effectué dans la limite de 40% de l'actif net pour la couverture.

**Affectation du résultat :** le FCP capitalise ses revenus.

**Devise de l'OPCVM :** Euro.

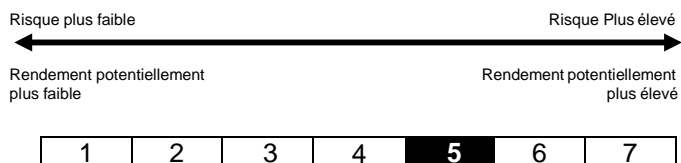
**Durée de placement recommandée :** 5 ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans les 5 ans suivants leur souscription.

**Modalités de souscription/rachat :** La valeur liquidative est quotidienne chaque jour ouvré à Paris, non férié en France.

L'investisseur a la faculté de présenter le remboursement de ses parts sur simple demande chaque jour de bourse ouvré en J-1 avant 17 heures trente (Paris) et le rachat est exécuté sur la base de la valeur liquidative calculée à J+1 sur la base des cours de clôture du jour d'établissement de la valeur liquidative (J). Le règlement a lieu le 3ème jour ouvré suivant (J+3).

### Profil de risque et de rendement

#### Indicateur synthétique de risque



L'exposition aux actions internationales explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie (niveau 5 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

**Risque de liquidité :** Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1% TTC* max
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le montant de votre souscription à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.19% TTC de l'actif net moyen
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de 7% <b>0.26% au titre de l'année 2018</b>

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

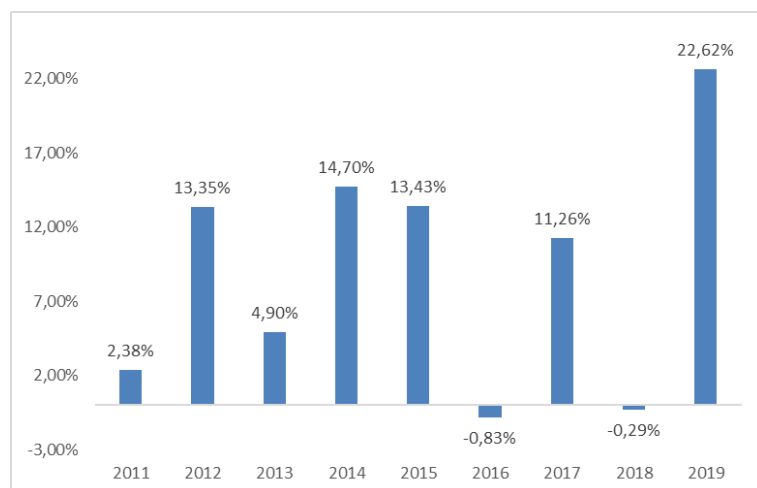
Frais courants : le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Commission de surperformance : Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer au prospectus qui est disponible auprès de DOM FINANCE ainsi que sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

## Performances passées

### Performances annuelles



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le fonds a été créé le 1er septembre 2010.

Les performances sont libellées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis pour le fonds.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** Société Générale SA

**Informations supplémentaires :** le prospectus, les rapports annuels et les documents semestriels sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [middle-office@dom-finance.fr](mailto:middle-office@dom-finance.fr) ou par courrier adressé à DOM FINANCE 1, rue des Italiens 75009 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur son site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr). Une lettre d'information mensuelle est également disponible sur ce site.

**Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

**Déclaration de responsabilité :** la responsabilité de DOM FINANCE ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF»). DOM FINANCE est agréée en France en qualité de société de gestion de portefeuille et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/01/2020.